

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers artisans, chers collègues,

Je souhaite d'abord adresser une pensée à nos collègues touchés par les incendies de cet été. Qu'ils aient été impactés directement ou indirectement, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont mobilisées pour les accompagner au mieux.

En Isère, nous restons pleinement à vos côtés sur nos sites de Bourgoin-Jallieu, Vienne et Grenoble, où l'espace formation a été entièrement repensé pour mieux vous accueillir. Nous vous proposons de nouvelles formations sur l'Intelligence Artificielle, des formations diplômantes et des formations continues sur divers sujets comme la gestion d'entreprise.

Malgré toute l'attention portée au guichet unique, des dysfonctionnements persistent et des changements vont impacter vos entreprises, avec la réforme des codes NAFA, prévue au 1^{er} janvier 2027. Cette refonte modifiera l'attribution des codes d'activité qui qualifient vos entreprises. Face à ces enjeux, nos équipes

vous accompagnent chaque jour dans vos démarches pour vous apporter plus de sérénité.

Depuis le 1^{er} septembre, la facturation électronique s'impose dans le quotidien des entreprises artisanales pour la réception des factures. Cette réforme demande de nouvelles habitudes, mais elle offre aussi un véritable levier : une facture numérisée devient une source d'informations clés sur l'activité, la trésorerie ou la rentabilité. Avec des données mieux structurées, vous disposerez d'indicateurs fiables pour piloter votre entreprise dans ce contexte économique exigeant. La CMA s'est positionnée en développant sa propre solution de gestion et de facturation, réunissant l'ensemble de vos besoins dans un seul outil. N'hésitez pas à vous rapprocher de nos conseillers pour vous mettre en conformité avec cette obligation.

Christian ROSTAING
Président de la CMA Isère

Toute l'actualité
de votre CMA



Passez facilement à la **FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

avec la solution de gestion et de facturation de la CMA

- ✓ Conforme facturation électronique 2026 (Plateforme Agréée)
- ✓ Factures, devis illimités, comptabilité simplifiée
- ✓ Déclarations URSSAF intégrées (partenaire officiel)
- ✓ Accompagnement par un conseiller CMA

Pour en savoir plus



artisanat.fr/gestion



4,9/5

sur 1,3 K avis Google